Haute-Vienne : il déposait les enfants devant chez eux par sécurité, un chauffeur de car licencié par son employeur pour des “arrêts sauvages”

30/11/2022 à 17h42



Un chauffeur de car scolaire, qui avait l’habitude de déposer des collégiens devant chez eux par sécurité, a été licencié par par son employeur.

Un chauffeur de car scolaire en Haute-Vienne, qui avait l’habitude de déposer des collégiens devant chez eux pour des raisons de sécurité, a été licencié pour faute grave par son employeur. Comme l’a révélé le quotidien régional *Le Populaire du Centre*, la société Europ Voyages, nouveau titulaire du marché public dans le secteur des Billanges, commune de 300 habitants, lui reproche d’avoir pratiqué des arrêts dits “sauvages”, différents de ceux prévus sur son parcours, dans cette zone rurale.

L’employeur met aussi en cause le comportement du salarié pour expliquer sa décision. “Quand je lui ai demandé de ne plus ramener les enfants chez eux, il m’a insulté. Il n’a pas respecté le lien de subordination”, affirme Maxime Trossat,

gérant de l’entreprise. Mais pour le chauffeur comme pour des parents concernés, il en allait de la sécurité des enfants qui auraient eu, sinon, à marcher au bord de routes jugées dangereuses, en particulier de nuit. “Il était inconcevable de laisser les enfants prendre des risques”, a expliqué à un correspondant de l’AFP l’ex-chauffeur, en activité depuis 17 ans selon *Le Populaire du Centre*. “Cela ne me faisait pas changer d’itinéraire. Ces pratiques étaient tolérées par le passé”, ajoute celui qui veut saisir les prud’hommes.

(…) La Dépêche